

DÉCISION DU MAIRE N°2023- 953
ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES CHAUDIERES DE FAIBLE PUISSANCE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22-4,
Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique, et notamment l'article R.2123-1,
Vu la délibération en date du 3 juin 2020 par laquelle le Conseil municipal a délégué au Maire l'exercice des compétences énumérées à l'article L.2122-22 précité,

Considérant qu'après estimation des besoins, une consultation a été lancée pour l'entretien et la maintenance des chaudières de faible puissance,
Considérant la lettre de consultation adressée le 17 octobre 2023 à 4 sociétés,
Considérant qu'il ressort de l'analyse de l'offre unique que la proposition de la société Louvel Chauffage est économiquement avantageuse,

Le Maire de Meulan-en-Yvelines

DÉCIDE

ARTICLE 1 : attribue et autorise la signature du marché public relatif à l'entretien et la maintenance des chaudières de faible puissance, à la société Louvel Chauffage, sise ZAC du Petit Parc – 5 rue de la Petite Garenne à Ecquevilly.

ARTICLE 2 : précise que le marché est passé à compter de sa date de notification pour une durée de 12 mois. Il pourra être reconduit tacitement pour une période annuelle, dans la limite de trois (3) fois.

Le montant de la prestation est composé :

- d'une partie forfaitaire correspondant à l'entretien annuel des équipements installés qui s'élève à la somme de 2.718,65€ H.T. soit 3.262,38€ T.T.C.,
- et d'une partie à bons de commande après acceptation des devis pour les réparations.

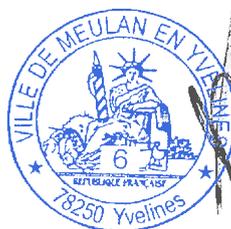
Le montant global maximum annuel (partie forfaitaire + partie à bons de commande) est de 6.200€ HT, soit 7.440€ TTC

ARTICLE 3 : L'ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet des Yvelines,
- Le Comptable Public.

Chacun est chargé en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.
Cette décision est transcrite sur les registres des actes administratifs du Maire.

Fait à Meulan-en-Yvelines, le **21 NOV. 2023**



Le Maire,
Président de la Communauté Urbaine GPS&O
Conseiller départemental des Yvelines

Sécile ZAMMIT-POPESCU